

Société à Responsabilité Limitée  
" 2 C G S "  
au Capital de 10.000.000 euros  
RCS d'Epinal 880 297 205  
Siège Social :  
3 place Vautrin 88210 SENONES

---

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

---

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE VINGT SEPT JANVIER  
À 09H00  
AU SIÈGE SOCIAL

---

Les associés et futur associé de la Société "2CGS", Société à Responsabilité Limitée :

- Monsieur Gilles SPANNAGEL
- Madame Clémentine CHINOUILH
- la société MissBe Ltd représentée par Jean-François VASSAS

Se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence à laquelle à laquelle ont été annexés les pouvoirs des associés représentés par des mandataires et qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles SPANNAGEL, associé-gérant.

Monsieur le Président constate que les associés présents, ou représentés, possèdent la totalité des parts ; et qu'ainsi l'assemblée étant en mesure de délibérer valablement sur l'ordre du jour, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

1. Démission des gérants
2. Agrément du nouvel associé
3. Cession des parts sociales
4. Décision de transformation de la SARL en SAS et désignation d'un commissaire à la transformation
5. Nomination d'un président
6. Questions diverses

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

C.C

Diverses observations sont échangées entre les associés, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

**Première résolution : Démission des gérants :**

L'assemblée générale prend acte de la démission de Gilles SPANNAGEL et Clémentine CHINOUILH de leur qualité de gérant de la SARL 2CGS, tous deux démissionnaires suite à leur courrier respectif du 22 Octobre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Deuxième résolution : Agrément du nouvel associé :**

1-L'assemblée générale agréé l'entrée de la société MissBe Ltd Carlyle House, Ground Floor 235-237 Vauxhall Bridge Road LONDON SW1V 1EJ enregistrée au RC de London UK sous le N°16060864 représentée par Jean-François VASSAS en tant qu'associée de la SARL.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Troisième résolution : Cession de parts sociales :**

- L'assemblée générale approuve la cession des 50 (cinquante) parts sociales détenues par Monsieur Gilles SPANNAGEL à la société MissBe Ltd.
- L'assemblée générale approuve la cession des 50 (cinquante) parts sociales détenues par Madame Clémentine CHINOUILH à la société MissBe Ltd.

Soit 100 parts cédées représentant la totalité du capital social

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

**Quatrième résolution : Transformation de la SARL en SAS et désignation d'un commissaire à la transformation:**

**Transformation de la SARL en SAS**

L'assemblée générale décide de la transformation de la société en société par actions simplifiée à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

50

C.C

### Désignation d'un commissaire à la transformation

Agissant en qualité de seul associé de la SARL 2CGS au capital de 10.000 euros, dont le siège social est à 3 place Vautrin 88210 SENONES, immatriculée au RCS d'Épinal sous le numéro 880 297 205, et conformément aux dispositions des statuts :

**AGS EXPERTS COMPTABLES** est désigné en qualité de commissaire à la transformation.

Il sera chargé d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers et, conformément aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article L. 224-3 du Code de commerce, d'établir également le rapport sur la situation de la société mentionné à l'article L. 223-43 du même code.

**AGS EXPERTS COMPTABLES** ne rédigera qu'un seul rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Cinquième résolution : Nomination d'un Président :

A la suite de cette assemblée générale du 27 Janvier 2025, la société MissBe LTD est nommée Président de la SAS 2CGS pour une durée illimitée.

Le représentant de MissBe Ltd déclare qu'aucune prescription, aucune mesure ou décision quelconque ne fait obstacle à l'exercice de ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

### Sixième résolution : Question diverses :

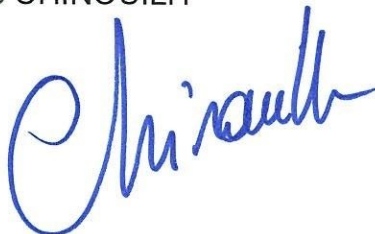
Pas de questions.

C.S. C.C

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 09h30

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par tous les associés de la société.

Madame Clémentine CHINOUILH



Monsieur Gilles SPANNAGEL



C.C